

COMPRÉHENSION ORALE

ENTRAÎNEMENT 14

INFORMATIONS SUR LE DOCUMENT AUDIO

Titre : « Le Maroc interdit la fabrication et la vente de la burqa »
Source : TV5 Monde
Date : 12 janvier 2017
Durée : 01:38 min

❖ **Répondre aux questions suivantes :**

1. Quelle est la mesure prise par le Maroc ?
La mesure prise par le Maroc est que le niqab va être interdit à la fabrication et à la commercialisation.
2. Qu'est-ce que le niqab ?
Le niqab est un voile qui couvre intégralement le corps des femmes à l'exception des yeux.
3. Quel est le délai donné aux fabricants et aux revendeurs pour liquider leurs stocks ?
Les fabricants et les revendeurs de niqab disposent de 48 heures pour liquider leurs stocks.
4. Où et par qui le niqab est-il encore porté ?
Le niqab est rarement porté par les Marocaines sauf dans les milieux salafistes et dans les régions très conservatrices du nord du pays.
5. Quelle serait la motivation de cette mesure ?
La motivation de cette mesure serait sécuritaire.
6. Quel est l'argument principal contre cette mesure ?
L'argument principal contre cette mesure est qu'il est incroyable qu'un état musulman interdise quelque chose qui fait partie des traditions.
7. Quelle est la particularité du Maroc ?
Le Maroc est divisé entre conservatisme et modernité.
8. Quel type d'Islam prône le roi Mohamed VI ?
Le roi Mohamed VI prône un islam modéré.
9. La majorité des Marocaines portent le hijab. En quoi est-il différent du niqab ?
Le hijab est un voile qui ne couvre que les cheveux.
10. Pour les militants des droits humains, que représente le niqab ?
Pour les militants des droits humains, le niqab est un symbole de propagande salafiste à destination du grand public et soutenant l'idée que les femmes seraient des objets sexuels impurs.
11. Le port du niqab va-t-il être interdit dans les lieux publics ? Justifier.
Non, cette mesure interdit seulement la fabrication et la commercialisation du niqab.